

LIBRARY

NOV 1 1979

UN/DA COLLECTION



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

Distr.
GENERALE

A/34/197
17 octobre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS/RUSSE

Trente-quatrième session
Point 14 de l'ordre du jour

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins
du développement économique et social

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	3
II. NOUVELLES REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS		5
Allemagne, République fédérale d'		5
Australie		5
Autriche		6
Barbade		7
Cuba		7
Danemark		7
Etats-Unis d'Amérique		7
Hongrie		8
Indonésie		9
Iraq		10
Italie		10
Jamaïque		11

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Norvège	11
Pakistan	12
Pays-Bas	14
Pérou	15
Republique de Corée	15
République démocratique allemande	15
République dominicaine	16
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	16
Suisse	17
Tchécoslovaquie	17
Union des Républiques socialistes soviétiques	17
Uruguay	18

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 33/4 du 2 novembre 1978, concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, l'Assemblée générale a notamment invité tous les Etats à continuer d'envisager la possibilité de convoquer en temps opportun, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, une ou plusieurs conférences internationales dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs de la résolution 32/50 de l'Assemblée générale. Par cette même résolution, l'Assemblée générale a en outre prié le Secrétaire général d'inviter tous les Etats à lui communiquer leurs vues, leurs observations et leurs suggestions concernant ces conférences et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session.

2. Il convient de rappeler que comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session, le Secrétaire général a envoyé, le 15 juin 1978, une note verbale à tous les Etats pour les inviter à lui communiquer leurs vues, leurs observations et leurs suggestions concernant une telle conférence. Les 32 réponses reçues ont été reproduites dans le rapport du Secrétaire général (A/33/332) du 26 octobre 1978. Conformément à cette demande, de l'Assemblée, le Secrétaire général a envoyé, le 15 mai 1979, une deuxième note verbale à tous les Etats pour les inviter de nouveau à lui communiquer, s'ils ne l'avaient encore fait, leurs vues, leurs observations et leurs suggestions sur la convocation d'une ou plusieurs conférences internationales consacrées à ce thème. Le 15 octobre 1979, le Secrétaire général avait reçu 24 réponses à cette deuxième note verbale 1/. Onze de ces Etats avaient déjà répondu à la première note verbale 2/. Ainsi, en comptant la première série de réponses communiquées par 32 Etats au lendemain de la première note verbale, des réponses ont aujourd'hui été reçues de 45 Etats au total.

3. Les vues, les observations et les suggestions communiquées par les gouvernements en réponse à la deuxième note verbale du Secrétaire général sont reproduites dans la deuxième partie du présent document.

1/ Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Barbade, Cuba, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Indonésie, Iraq, Italie, Jamaïque, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, République démocratique allemande, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay.

2/ Australie, Autriche, Barbade, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Norvège, Pays-Bas, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

/...

4. Les réponses reçues peuvent être classées en trois grandes catégories : en premier lieu, un certain nombre d'Etats se sont déclarés favorables à la convocation d'une telle conférence en temps opportun, exprimant leur appui à toute initiative propre à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social. Certains de ces pays, favorables à la convocation d'une telle conférence, ont fait des observations sur sa portée, son ordre du jour, son calendrier et les travaux nécessaires à sa préparation. Un deuxième groupe de pays a subordonné son appui à l'examen de la convocation d'une telle Conférence aux résultats d'un certain nombre d'activités en cours ou prévues, telles que la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui doit se tenir en 1980, l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (INFCE), etc. Selon ces Etats, la convocation d'une telle Conférence pourra être envisagée lorsque les conclusions de ces importantes initiatives internationales auront été adéquatement évaluées.

5. Un troisième groupe de pays a dit ne pas être en mesure d'appuyer la tenue d'une telle Conférence, les activités présentes et futures organisées sous les auspices de l'AIEA leur paraissant suffisantes.

6. Sur la base des vues communiquées à ce jour par les Etats Membres, le Secrétaire général note qu'aucun consensus ne se dégage pour l'heure en ce qui concerne la convocation, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, d'une ou plusieurs conférences internationales, sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, conformément à la résolution 32/50 de l'Assemblée générale, du 8 décembre 1977. Dans ces conditions, les renseignements figurant dans la deuxième partie du présent document sont soumis à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine et qu'elle prenne toute mesure supplémentaire qu'elle pourrait juger nécessaire.

II. NOUVELLES REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'

/Original : anglais/

/6 septembre 1979/

1. Dans sa note 317/78 du 31 juillet 1978, la République fédérale d'Allemagne a déclaré qu'elle était favorable à une étroite collaboration internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, conformément aux objectifs de la résolution 32/50 de l'Assemblée générale. De plus, la République fédérale d'Allemagne a déclaré qu'il importait, selon elle, qu'on tienne dûment compte des travaux qui ont déjà été réalisés aux niveaux multilatéral et bilatéral, afin d'éviter la confusion, les retards ou les chevauchements d'activité.

2. Compte tenu de ces considérations, la République fédérale d'Allemagne estime qu'il est préférable de ne pas envisager la tenue de la Conférence évoquée dans la résolution 32/50 tant que les travaux entrepris dans le cadre de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire et de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'auront pas été menés à bien. A cet égard, il convient de tenir compte du rôle reconnu de l'AIEA comme instance appropriée pour les discussions relatives aux questions de coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, tout comme il convient de noter que l'AIEA prévoit de tenir à Salzbourg, en 1981, une nouvelle conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle de combustible, qui couvrira l'essentiel des questions évoquées dans la résolution 32/50.

AUSTRALIE

/Original : anglais/

/28 août 1979/

1. L'Australie a communiqué ses vues sur la convocation éventuelle d'une conférence internationale sur l'énergie nucléaire dans sa réponse, datée du 26 juillet 1978, à la demande d'observations que lui avait adressée le Secrétaire général, conformément aux dispositions de la résolution 32/50 de l'Assemblée générale.

2. L'Australie a fréquemment réaffirmé l'intérêt qu'elle porte à ce qu'il y ait un accord international aussi large que possible pour la gestion et l'exploitation, sur une base appropriée, du cycle du combustible nucléaire, prélude du consensus futur des pays tant fournisseurs qu'importateurs de matières nucléaires sur les conditions de non-prolifération à appliquer à l'industrie nucléaire mondiale.

/...

L'examen approfondi, dans le cadre de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (INFCE), de questions ayant directement trait aux échanges et à la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire tire aujourd'hui à sa fin. Plusieurs études connexes ont par ailleurs été entreprises sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique. De plus, la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aura lieu en 1980. Tant que ces activités, et en particulier l'INFCE, ne seront pas achevées, il ne sera pas possible de se prononcer de manière définitive sur les arrangements internationaux, et notamment sur les instances les plus aptes à faciliter le développement ultérieur de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à donner des garanties solides contre toute nouvelle dissémination des armes nucléaires.

AUTRICHE

/Original : anglais/
/18 juillet 1979/

1. Le Gouvernement autrichien a déjà exprimé à diverses reprises son soutien à toute tentative visant à dégager, au niveau international, un consensus et à développer la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et notamment à prévenir la prolifération des armes nucléaires. Le Gouvernement autrichien estime qu'un tel consensus devrait reposer sur les éléments de base ci-après :

- a) Un accord général sur les dangers présentés par toutes les formes de prolifération, tant verticale qu'horizontale;
- b) L'élaboration de garanties non discriminatoires et acceptables par tous;
- c) L'engagement clair des Etats dotés d'armes nucléaires à entreprendre un désarmement nucléaire;
- d) La reconnaissance du droit légitime d'un grand nombre de pays industrialisés et en développement de tirer parti, si tel est leur désir, des diverses possibilités offertes par les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

2. Le Gouvernement autrichien estime que toute conférence destinée à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique devrait se tenir sous les auspices de l'AIEA et s'inspirer et tirer parti des conclusions pertinentes d'activités voisines entreprises dans ce domaine, telle que l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire et la prochaine conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle de combustible que l'AIEA organisera à Salzbourg en 1981.

/...

BARBADE

/Original : anglais/
/21 septembre 1979/

Le Gouvernement barbadien n'a aucune observation à ajouter à celles qu'il a communiquées le 28 juillet 1978.

CUBA

/Original : anglais/
/21 août 1979/

1. Le Gouvernement de la République de Cuba reconnaît le rôle important de l'Agence internationale de l'énergie atomique en matière de promotion de la contribution de l'énergie nucléaire au progrès économique des pays du monde, et notamment des pays en développement, objectif pour lequel la tenue de la conférence envisagée présenterait un grand intérêt.
2. A cet égard, le Gouvernement de la République de Cuba est favorable à la tenue d'une telle conférence dans le cadre du système des Nations Unies et estime qu'elle devrait se tenir au siège de l'AIEA à Vienne, à la date indiquée, dans la mesure où l'AIEA est une institution spécialisée en la matière dont la résolution 32/50 reconnaît expressément la nécessité de renforcer les fonctions.

DANEMARK

/Original : anglais/
/13 juillet 1979/

Le Gouvernement danois continue de penser qu'avant d'envisager la convocation d'une conférence internationale destinée à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire il faut attendre l'issue de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire et de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui doit se tenir en 1981.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

/Original : anglais/
/13 septembre 1979/

1. Les Etats-Unis sont toujours favorables au renforcement de la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en tenant pleinement compte de la question de la non-prolifération.

/...

2. S'agissant des paragraphes 1 et 2 du dispositif de la résolution 33/4 de l'Assemblée générale, les Etats-Unis ne sauraient appuyer dans la conjoncture actuelle la réunion d'une nouvelle conférence spéciale. On a commencé les préparatifs de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir en été 1980. Les délibérations de cette conférence offriront une importante occasion de poursuivre le dialogue en la matière. En outre, le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire (INFCE) est encore en cours et se prolongera jusqu'au début de 1980. C'est là un autre lieu de rencontre et d'échanges de vues sur le sujet de la résolution. Il serait difficile de déterminer, avant de connaître les résultats de ces activités, quels arrangements ou procédures compatibles avec la non-prolifération permettraient le mieux de renforcer la coopération internationale en matière d'énergie nucléaire.

3. En outre, il y a lieu de noter que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue d'offrir tout une gamme de programmes, de réunions et de conférences visant à favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en mettant particulièrement l'accent sur le monde en développement. Les Etats-Unis estiment que l'AIEA constitue le meilleur mécanisme international permanent tendant à promouvoir la coopération pacifique dans le domaine nucléaire. La Conférence générale annuelle et le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, où les pays en développement sont largement représentés, offre un cadre à l'examen de cette question et l'occasion d'exercer une influence sur les programmes visant à satisfaire les besoins légitimes en énergie nucléaire des pays en développement. Les Etats-Unis estiment que l'on pourrait promouvoir efficacement les objectifs de la résolution 32/50 en utilisant la seule institution internationale existante du système des Nations Unies ayant été créée dans ce but - l'AIEA.

4. En conséquence, les Etats-Unis estiment que si une conférence devait avoir lieu conformément à la résolution, elle devrait se tenir sous les auspices de l'AIEA. A cet égard, l'AIEA prévoit actuellement de tenir une deuxième conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible en 1981. Une telle conférence permettrait d'examiner des problèmes analogues à ceux que soulève la résolution 33/4.

5. En conclusion, tout en appuyant d'une manière générale les objectifs qu'une telle conférence devrait promouvoir, les Etats-Unis estiment qu'il existe suffisamment d'occasions adéquates d'examiner ces problèmes et qu'une autre réunion serait superflue et ferait double emploi.

HONGRIE

/Original : anglais/

/17 juillet 1979/

La République populaire de Hongrie porte un intérêt capital à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et est donc favorable à la tenue d'une conférence, sous les auspices des Nations Unies, conformément à l'Assemblée générale dans

/...

sa résolution 33/4. Une conférence internationale du type de celle qu'il est prévu d'organiser à Salzbourg serait l'instance la plus appropriée pour examiner les questions pertinentes sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

INDONESIE

/Original : anglais/

/8 juin 1979/

1. L'un des défis les plus pressants lancés à la communauté internationale est le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et la nécessité d'assurer que toutes les nations jouissent des avantages qu'offre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les mesures prises à cet égard doivent être compatibles avec le droit qu'ont tous les Etats, sans discrimination, de mettre au point des techniques nucléaires à des fins pacifiques et de déterminer leurs programmes en la matière conformément à leurs besoins nationaux. Comme les technologies et matières nucléaires sont inégalement réparties, l'accès à l'énergie nucléaire est devenu une question internationale de première importance. Parallèlement, on assiste à une prise de conscience croissante du fait que la diffusion des technologies nucléaires ne doit pas conduire à une prolifération des armes nucléaires qui menacerait la paix et la sécurité internationales. L'Indonésie estime que l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire et la prévention de la prolifération nucléaire sont des objectifs complémentaires qu'il faut poursuivre parallèlement. Ainsi, l'Indonésie reconnaît le rôle central de l'AIEA qui s'efforce d'améliorer et de mettre au point un système de garanties et de renforcer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

2. Il convient toutefois de renforcer le rôle de l'AIEA en matière de promotion de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social. De plus, la question de la mise au point et du transfert des technologies nucléaires à des fins pacifiques est devenue l'un des éléments clefs du développement d'un grand nombre de nations. C'est dans ce contexte que le Gouvernement de l'Indonésie se déclare favorable à la convocation, en temps opportun, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale destinée à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Si un certain nombre de conférences tenues à ce jour ont grandement contribué à clarifier les problèmes et à faciliter les accords, et si d'autres sont d'ores et déjà prévues, il existe néanmoins un certain nombre de questions en suspens dont la solution contribuerait grandement à renforcer davantage la coopération internationale dans ce domaine.

3. L'Indonésie estime que la conférence envisagée devrait notamment aborder les questions ci-après :

a) Les mesures garantissant l'accès, sans discrimination, de tous les Etats aux technologies relatives aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire;

b) Les aspects économiques de l'énergie nucléaire;

/...

- c) Les aspects juridiques de son développement et de son utilisation;
- d) Les questions relatives à la sûreté et à la protection de l'environnement;
- e) La coopération scientifique et technique, et notamment d'une augmentation substantielle du volume et de la qualité de l'aide et de l'assistance technique aux pays en développement;
- f) L'amélioration du système de garanties;
- g) Le rôle des Nations Unies et de l'AIEA.

IRAQ

/Original : anglais/

/19 juillet 1979/

Le Gouvernement de la République d'Iraq est favorable à la tenue, en temps opportun, sous les auspices des Nations Unies, d'une ou de plusieurs conférences internationales dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément à la résolution 33/4 de l'Assemblée générale.

ITALIE

/Original : anglais/

/9 et 14 août 1979/

Le Gouvernement italien appuie les objectifs généraux énoncés dans les résolutions 32/50 et 33/4 de l'Assemblée générale et approuve donc, en principe, la proposition tendant à convoquer une telle conférence, à condition que ses objectifs soient définis plus précisément. Toutefois, étant donné que le calendrier des réunions relatives à la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire - notamment les travaux du Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire, la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la conférence de l'AIEA qui doit avoir lieu à Salzbourg - est déjà très chargé dans l'avenir immédiat, le Gouvernement italien continue de penser que la conférence proposée dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale ne devrait être convoquée qu'à une date ultérieure, à savoir après la conclusion de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

/...

JAMAÏQUE

/Original : anglais/
/25 juin 1979/

Le Gouvernement jamaïquain est favorable à la tenue, en temps opportun, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, d'une ou de plusieurs conférences internationales dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

NORVEGE

/Original : anglais/
/19 juin 1979/

1. Comme il l'a indiqué dans sa note du 24 août 1978, le Gouvernement norvégien est d'avis que l'on devrait attendre les résultats du Programme d'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire et de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, ainsi que ceux de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et la Conférence de l'AIEA prévue pour 1981 avant de prendre une décision sur la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

2. En outre, le Gouvernement norvégien estime qu'une telle conférence, si l'on décide de la tenir, devrait avoir lieu sous les auspices de l'AIEA.

/...

PAKISTAN

/Original : anglais/

/26 juin 1979/

1. L'un des problèmes essentiels qui se posent aujourd'hui à la communauté internationale est l'épuisement rapide des sources d'énergie classiques. En particulier, l'utilisation abusive de pétrole par les pays industrialisés risque d'entraîner dans un avenir proche l'épuisement complet de cette matière première précieuse et irremplaçable et a eu une incidence néfaste sur les approvisionnements et les prix du pétrole, ce qui a provoqué une sérieuse dégradation de la situation et des perspectives économiques des pays en développement.
2. Chacun sait que les sources d'énergie (hydrocarbures, hydroélectricité ou uranium) sont inégalement réparties dans le monde. Certains pays, comme le Pakistan, qui n'ont pas de réserves suffisantes de combustibles classiques, n'ont d'autre possibilité que de recourir à l'énergie nucléaire. En outre, les études et les projections réalisées par des experts montrent que l'hydroélectricité, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et autres sources renouvelables d'énergie ne suffiront pas à combler l'écart grandissant entre une offre qui diminue en même temps que les réserves d'hydrocarbures et une demande mondiale croissante. Il est donc évident que dans un avenir prévisible et immédiat, l'énergie nucléaire est une nécessité absolue.
3. Pour les pays en développement, dont la consommation actuelle d'énergie est extrêmement faible, l'énergie nucléaire est encore plus importante que pour les pays industrialisés. Telle est la conclusion à laquelle sont parvenues deux conférences internationales qui ont eu lieu en 1977 sur cette question, à Persépolis (Iran) et à Salzbourg (Autriche), ainsi que la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue à Buenos Aires du 30 août au 12 septembre 1978.
4. A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité, dans sa résolution 32/50, un ensemble de principes régissant la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique des techniques nucléaires. Ces principes, qui affirmaient le droit de tous les Etats à mettre au point leur programme d'utilisation pacifique des techniques nucléaires en fonction de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins, à avoir accès aux techniques, au matériel et aux matières nécessaires à cette fin et être libres de les acquérir, sous réserve de l'application de garanties internationales convenues et satisfaisantes sur le transfert des techniques nucléaires, sont remplacés par des restrictions coûteuses et injustifiées ou par des interdictions pures et simples. En particulier, il existe une discrimination flagrante à l'encontre des pays en développement. Le monopole actuel en matière de fourniture de techniques et de carburants nucléaires est renforcé et perpétué par la création de cartels comme le Club de Londres.
5. Malheureusement, l'examen des questions relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire a été faussé par l'inquiétude que fait naître le danger de la prolifération des armes nucléaires. La non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sont des objectifs parfaitement compatibles, comme le montre

clairement le succès du système de garanties de l'AIEA. D'autre part, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a pas permis d'atteindre l'objectif qui lui avait été fixé, en raison de sa nature intrinsèquement discriminatoire et parce qu'il n'y a été tenu aucun compte des réalités. Pour que le régime de la non-prolifération puisse être pleinement développé et affermi, il doit reposer sur des principes de l'universalité et de la non-discrimination. Il doit être complété et renforcé par des garanties de sécurité, négatives et positives, pour les Etats non dotés d'armes nucléaires et il devrait instaurer un équilibre plus équitable entre les droits et les obligations des Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats qui ne le sont pas. Le Pakistan estime également que la création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue la mesure la plus efficace de désarmement et de non-prolifération. Il espère que les négociations entreprises à cette fin se poursuivront à l'Assemblée générale et dans ses organes subsidiaires chargés des questions du désarmement, ainsi qu'au niveau bilatéral.

6. Le Pakistan considère que les problèmes liés à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire intéressent tous les pays et demandent donc la plus grande attention de tous les Etats Membres, développés ou en développement. Afin de résoudre ces problèmes, il est nécessaire de s'assurer la bonne volonté et la coopération de tous les Etats. Par conséquent, le Pakistan approuve la proposition tendant à convoquer, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, une conférence internationale dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cette conférence devrait avant tout tendre à l'adoption de mesures concrètes. Elle devrait notamment examiner les questions suivantes :

- a) Situation mondiale en matière d'énergie, notamment rôle que peut jouer l'énergie nucléaire en vue de combler l'écart entre l'offre et la demande;
- b) Coopération entre pays en développement, ainsi qu'à l'échelon régional, dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire;
- c) Transfert de techniques nucléaires, compte tenu des résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui prévoit l'obligation de contribuer au développement plus poussé des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement;
- d) Rôle de l'AIEA dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans les pays en développement et dans la mise en place d'un système universel et non discriminatoire de garanties contre la prolifération nucléaire;
- e) Nécessité d'assurer aux pays en développement un approvisionnement suffisant en combustibles nucléaires à un prix raisonnable;
- f) Problèmes liés au traitement des déchets, à la sécurité de fonctionnement et à l'environnement;
- g) Mise au point d'un programme d'action global comprenant la coopération scientifique et technique dans le domaine nucléaire;
- h) Création à l'AIEA d'un fonds destiné à financer le programme d'action.

/...

7. Compte tenu de l'importance de cette question pour le développement d'un grand nombre de pays en développement, il est essentiel d'organiser très rapidement une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies. Le Pakistan estime que 1981 serait une date appropriée. L'Assemblée générale pourrait prendre à sa trente-quatrième session une décision à cet effet et mettre en place un organe qui serait chargé des préparatifs de la conférence.

PAYS-BAS

/Original : anglais/
/17 juillet 1979/

1. Le Gouvernement néerlandais a examiné à nouveau la question de savoir s'il était nécessaire de convoquer dans un avenir proche, sous les auspices des Nations Unies, une ou plusieurs conférences internationales, comme l'envisageait l'Assemblée générale dans ses résolutions 32/50 et 33/4.
2. L'année dernière, le Gouvernement néerlandais a informé le Secrétaire général qu'il était parvenu à la conclusion que la conférence dont il était question dans la résolution 32/50 n'était pas nécessaire. Il avait fait valoir qu'une telle conférence ferait double emploi avec les autres activités multilatérales actuelles et futures entreprises dans ce domaine.
3. Toutefois, compte tenu de certains faits intervenus dans le domaine nucléaire et étant donné qu'un nouveau consensus international sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne pourra se dégager que progressivement, il serait souhaitable que les efforts déployés pour parvenir à ce consensus se poursuivent après la conclusion des travaux du Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire et de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.
4. De nouvelles consultations et de nouvelles négociations seront nécessaires en 1981 et pendant les années suivantes pour parvenir à des décisions convenues à l'échelon international, qui pourraient constituer un nouveau consensus sur une coopération internationale en matière d'énergie nucléaire, assortie d'arrangements appropriés de non-prolifération. De telles consultations seront vraisemblablement nécessaires au niveau bilatéral ainsi qu'au niveau multilatéral.

Il conviendrait donc peut-être également d'organiser de telles négociations dans le cadre du système des Nations Unies. Le Gouvernement néerlandais examinera à nouveau la proposition figurant dans les résolutions 32/50 et 33/4 de l'Assemblée générale, en tenant compte de ces considérations.

/...

PEROU

/Original : espagnol/
/20 février 1979/

Le Gouvernement péruvien est favorable à la tenue, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, d'une ou de plusieurs conférences internationales dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale.

REPUBLIQUE DE COREE

/Original : anglais/
/11 juillet 1979/

1. Le Gouvernement de la République de Corée est favorable au principe de la convocation, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, d'une ou de plusieurs conférences internationales dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs de la résolution 32/50 de l'Assemblée générale.

2. Le Gouvernement de la République de Corée espère également que si cette ou ces conférences sont convoquées, il sera prévu d'y examiner, entre autres, les points suivants :

a) Mesures de sécurité à mettre en oeuvre pour prévenir les risques entraînés par l'exploitation des centrales nucléaires;

b) Large utilisation des radio-isotopes dans l'industrie, l'agriculture et la médecine.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

/Original : anglais/
/3 août 1979/

La position de la République démocratique allemande (voir A/33/332 du 26 octobre 1978) demeure inchangée.

/...

REPUBLIQUE DOMINICAINE

/Original : espagnol/

/21 mai 1979/

En ce qui concerne la résolution 33/4 sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, la République dominicaine estime nécessaire la convocation d'une ou plusieurs conférences internationales destinées à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et appuie donc toutes les initiatives que le Secrétaire général pourrait prendre en ce sens.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

/Original : anglais/

/31 juillet 1979/

1. Le Gouvernement britannique juge important le renforcement du consensus international sur les moyens de jouir des avantages de l'énergie nucléaire tout en évitant le risque de prolifération des armes nucléaires.
2. Le Gouvernement britannique apprécie beaucoup l'oeuvre déjà accomplie à titre multilatéral et bilatéral pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social.
3. Il souhaiterait en particulier appeler l'attention sur le rôle central que joue à cet égard l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En outre, le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire (INFCE) s'occupe de bien des problèmes qu'évoque la résolution 32/50 de l'Assemblée générale. La Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires fournira d'autre part une nouvelle occasion d'examiner la question de la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.
4. Le Gouvernement britannique pense qu'il y aurait lieu d'examiner plus avant, au plan international, plusieurs questions relatives au commerce nucléaire et à la non-prolifération avant la fin du INFCE. Il faudra étudier, dans les mois à venir, la meilleure manière de s'y prendre à cet égard. La tenue d'une conférence spéciale dans le cadre du système des Nations Unies, comme l'a envisagé l'Assemblée générale dans sa résolution 32/50, serait une solution possible. Il conviendrait cependant d'examiner soigneusement d'autres possibilités avant de prendre une décision définitive, étant donné qu'il serait souhaitable de parvenir à un accord aussi large que possible sur les problèmes en cause.

/...

SUISSE

/Original : français/
/25 juillet 1979/

Le développement des centrales nucléaires suscite actuellement de graves problèmes techniques, économiques et politiques tant dans les pays développés qu'en voie de développement. Les autorités suisses ont ainsi des doutes que dans ce climat d'incertitudes les conditions soient remplies pour qu'une telle conférence puisse aboutir à des résultats concrets.

TCHÉCOSLOVAQUIE

/Original : anglais/
/24 juillet 1979/

1. La République socialiste tchécoslovaque attache une grande importance au développement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, comme l'a recommandé l'Assemblée générale dans sa résolution 32/50. Elle estime que la convocation de la conférence envisagée, sous les auspices de l'AIEA, serait pertinente et utile pour les questions connexes. Le recours actif à cet organisme et à son expérience est en effet pleinement conforme aux efforts déployés pour progresser dans ce domaine, comme l'ont confirmé les résultats positifs de conférences analogues antérieures. La procédure serait en outre conforme à la nécessité de renforcer le régime de non-prolifération des armes et matières nucléaires et, par là même, le système de garanties de l'AIEA.

2. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque estime que le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de la coopération internationale dans ce domaine doivent tenir dûment compte de ces considérations.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

/Original : russe/
/26 juillet 1979/

1. L'Union soviétique attache une grande importance et encourage dans toute la mesure du possible le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Elle s'efforce d'assurer que les avantages retirés de l'utilisation pacifique de cette source d'énergie servent la cause du développement économique et social des peuples et renforcent la paix et la sécurité internationales. Ces objectifs ne peuvent être atteints que si l'on fait tout le possible pour veiller à ce que les échanges internationaux de techniques nucléaires, qui a pour résultat l'établissement d'un potentiel nucléaire scientifique, technique et industriel dans de nombreux pays ne devienne pas un dangereux moyen de prolifération d'armes nucléaires.

/...

2. C'est en s'inspirant de ces principes que l'Union soviétique analyse et évalue les propositions concernant des mesures spécifiques à prendre au plan international en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, y compris la convocation d'une conférence en vue de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine.

3. Il est notoire qu'il existe, dans le système des Nations Unies, un organisme international compétent et faisant autorité, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui, conformément à son statut, traite de tous les aspects des problèmes posés par l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous pensons donc que les questions liées à la résolution 33/4 de l'Assemblée générale pourraient être étudiées de façon satisfaisante au niveau politique et technique approprié lors de la Conférence internationale sur l'énergie nucléaire et son cycle du combustible qui doit être organisée par l'AIEA en 1980.

4. L'idée d'organiser une conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sans tenir compte en même temps des aspects technologiques et économiques du cycle du combustible nucléaire, ni des moyens de parvenir à faire prévaloir la non-prolifération des armes nucléaires pourrait être davantage exploitée en faveur de la modification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la non-prolifération des systèmes basés sur l'énergie nucléaire, qui a pleinement prouvé sa valeur, qu'en faveur de l'essor de l'énergie nucléaire dans les pays en développement. De plus, la convocation d'une telle conférence dans le cadre du système des Nations Unies pendant la préparation de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pourrait être préjudiciable au succès de cette importante réunion internationale.

5. L'Union soviétique pense que tous les Etats qui souhaitent un développement fructueux, et qui ne menacerait pas la paix et la sécurité mondiales, de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ont le devoir d'empêcher toute tentative de modifier les dispositions régissant actuellement la non-prolifération des armes nucléaires.

URUGUAY

/Original : espagnol/

/12 juillet 1979/

Le Gouvernement uruguayen appuie l'idée de convoquer, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, une ou plusieurs conférences internationales dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux résolutions 32/50 et 33/4 de l'Assemblée générale.
